Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
الشركة التونسية للكهرباء والغاز

AVIS D'APPEL D'OFFRES
POUR LA DESIGNATION D'UN REVISEUR COMPTABLE
POUR LES EXERCICES 2016 – 2017 - 2018

En application des dispositions du décret n°87-529 du 1er Avril 1987, fixant les conditions et modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) se propose de lancer un appel d'offres pour la désignation d'un réviseur comptable pour un mandat de trois (3) ans portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018.

Les cabinets et les experts comptables inscrits à l'OECT intéressés par la présente mission peuvent retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la Direction Contrôle de Gestion, Bâtiment G, 3ème étage, Bureau G 308 STEG, 38, rue Kamel Atatürk – Tunis, et ce, à compter de la date de parution du présent communiqué de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, exceptés Samedi et Dimanche.

Les offres doivent parvenir à la STEG, sous enveloppe cachetée et par voie postale en recommandée ou par rapide poste ou déposée au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge), au plus tard le **Vendredi 1er Avril 2016 à 17h30** à l'adresse suivante:

Directeur du Contrôle de Gestion
de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
38 Rue Kemal ATATURK - 1001 Tunis

APPEL D'OFFRES N° 15 A 2284 :
« MISSIONS D'EXPERTISE DES COMPTES DE LA STEG
ET REALISATION DE MISSIONS PARTICULIERES POUR LES ANNEES 2016, 2017 ET 2018 »

L'enveloppe extérieure (sur laquelle ne doit figurer ni l'identité ni le sigle commercial) doit contenir, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

I) Les pièces administratives :

1) La déclaration de soumissionnaire dûment signée.
2) Le cahier des charges paraphé sur toutes les pages.
3) Une attestation fiscale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
4) Un Certificat d'affiliation et de solde original délivré par la CNSS en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
5) Une déclaration sur l'honneur dans laquelle le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité explicité à l'article 4 du décret n° 87-529.

Les pièces administratives doivent être originales ou certifiées conformes à l'original et valables à la date limite de réception des offres.

II) Une enveloppe intérieure doit contenir, suivant les termes du cahier des charges et ses annexes, les pièces suivantes :

1) La structure permanente du cabinet
2) La liste des entreprises ayant fait l'objet d'une mission d'audit par le cabinet ainsi que les dates respectives des missions.

3) La composition de l'équipe qui sera chargée de l'exécution de la mission
4) Les CV détaillés de l'équipe intervenante
5) Le budget temps par intervenant exprimé en nombre de jours.

III) L'offre financière relative à l'examen du compte prêt BAD9, prêt KFW et la revue limitée des états financiers semestriels relatifs à l'activité électricité et gaz à insérer dans une enveloppe fermée portant la mention « offre financière ».

Le délai de réception des offres est fixé au **Vendredi 1er Avril 2016**, le cachet du **b**ureau d'**o**rdre **c**entral (BOC) de la STEG faisant foi. Toutes les offres reçues après cette date limite seront considérées comme nulles et non avenues.

La séance d'ouverture des plis n'est pas publique.

N.B : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant régulièrement retiré le dossier d'appel d'offres.